

Mairie de Marnay -86160-



COMPTE RENDU DE
LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un

Le 14 janvier à 20h30

Le Conseil municipal de la Commune de Marnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M Christian CHAPLAIN, Maire de Marnay.

Date de la convocation : le 08/01/2021

Étaient présents : CHAPLAIN Christian - LAVENAC Marie - DILLOT Jean-François - SEIXAS-GOMES Bella - BONNEAU Patrick - CARON Jérôme - PATRIER Loïc - COLLARD Charlène - BRUNET Pascal - GEOFFROY Christèle - PROT Marc - RICHARD Benoit - GIRAUD Guillaume - RENNER Jessy

Absents excusés : DAVID Yohann (donne pouvoir à Jean-François DILLOT)

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Marie LAVENAC

Remise gracieuse du loyer du multiservice

En raison de la crise sanitaire, le Maire demande au conseil municipal d'accorder une remise gracieuse des loyers du multiservice pour les mois de janvier et février.

Après avoir voté à l'unanimité, le conseil adopte la décision.

Tarifs scolaires pour l'année 2020/2021

M. le Maire propose les mêmes tarifs que l'année précédente pour la cantine et la garderie à savoir :

- Garderie : Matin : 0.93 E
Soir : 1.97 E
- Cantine : Enfant : 2.90 E
Adulte : 4.80 E

Le conseil municipal a adopté la proposition après avoir voté à l'unanimité.

Admission en Non Valeur

M. Le maire informe le conseil municipal du non recouvrement de la somme de 276.06 €. Il demande en conséquence l'admission en non valeur de ces pièces.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil votent à l'unanimité l'admission en non valeur pour un montant de 276.06 €.

Modification des statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain

Vu la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles l'article L.5211-5, L.5211-17, L.5214-16, L.5216-5 et suivants ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°2013-D2/B1-002 en date du 23 janvier 2013 et n°2013-D2/B1-89 portant création de la Communauté de communes des Vallées du Clain issue de la fusion des Communautés de communes Vonne et Clain et de La Région de La Villedieu du Clain et portant approbation des statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-D2/B1-025 en date du 22 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain ;

Vu la délibération de la Communauté de communes n°2020/158 en date du 24 novembre 2020 relative à la modification des statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain.

Considérant le projet de réalisation d'un stade de tir à l'arc semi-ouvert sur la commune de Smarves.

Considérant que pour réaliser ce projet, la Communauté de communes des Vallées du Clain doit procéder à une modification statutaire de ses compétences supplémentaires relatives aux équipements sportifs et culturels.

Le conseil municipal décide d'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain comme suit :

II - Groupe de compétences supplémentaires :

(...)

4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs « d'intérêt communautaire » et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire « d'intérêt communautaire »

- Sont reconnus d'intérêt communautaire les équipements sportifs et culturels suivants :

- La salle à vocation gymnique de Fleuré ;

- La salle de tennis et multisports des Roches-Prémarie-Andillé ;

- La base aquatique de Nieuil-L'Espoir ;

- La piste d'athlétisme et les équipements annexes d'athlétisme du stade Marcel Bernard de Smarves ;

- **Le stade de tir à l'arc semi-ouvert de Smarves ;**

- La salle de spectacles « La Passerelle » de Nouaillé-Maupertuis ;

- Le théâtre de verdure de Château-Larcher.

- Des conventions de services partagés pourront être passées avec les communes membres dans le cadre du schéma de mutualisation des services, approuvé par délibération n°2015/128 en date du 15 décembre 2015 afin d'optimiser les moyens humains et matériels pour l'entretien des bâtiments sportifs et culturels. (...)

Il est proposé aux membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- adopter les nouveaux statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain ;

- demander à Mme la Préfète de la Vienne, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain.

Avenant n°4 à la convention de mécénat Sorégies

Le présent avenant a pour objet de préciser le montant du don pour la campagne 2020-2021 de pose et dépose de guirlandes lumineuses.

Ce don est de 752 €.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal charge M. le Maire de signer l'avenant n°4 à la convention mécénat.

Nomenclature M 57

La DGFIP et la DGCL mettent en place un nouveau référentiel comptable. Toutes les collectivités devront faire le basculement vers cette nouvelle gestion comptable d'ici le 1^{er} janvier 2024.

Le Maire demande au conseil municipal que la municipalité soit volontaire afin de basculer dès le 01/01/2022 sous ce nouveau référentiel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal opte pour passer à la nomenclature M57 dès le 01/01/2022.

Délibération fixant les cadres d'emploi pouvant effectuer des heures complémentaires et supplémentaires

Le maire informe le conseil municipal les cadres d'emplois pouvant effectuer des heures complémentaires et supplémentaires

Filière	Grade	Titulaire/Non titulaire
Animation	Adjoint d'animation 2 ^e classe	Titulaire
Administratif	Adjoint administratif	Non titulaire
Social	Agent SPC Principal	Titulaire
Technique	Agent de maîtrise	Titulaire
Technique	Adjoint de maîtrise	Titulaire

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal adopte la délibération.

Questions diverses :

- Elections départementales et régionales le même jour en 2021. Il faut donc 2 bureaux de vote
- Réaménagement de la mairie
- Achat de tapis de yoga pour les TAP
- Vaccination COVID 19
- Mise en sécurité au lieu-dit Médelle. Travaux prévus au printemps
- Plusieurs devis en cours pour la signalisation et l'aménagement de chemins, mise aux normes du cimetière.
- Convention passée avec l'ADMR pour prêt de la salle des fêtes

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h42.